

LA GAZETTE DE MACHILLY

ÉDITION : DÉCEMBRE 2023 N°160



- | | | | |
|---|-----------------|---|-------------------------|
| 1 | ÉDITO | 6 | ENVIRONNEMENT |
| 2 | VIE MUNICIPALE | 7 | ASSOCIATIONS ET CULTURE |
| 3 | INFOS PRATIQUES | 8 | AGENDA |
| 4 | ÉVÉNEMENTS | 9 | DERNIÈRE MINUTE |
| 5 | AGGLO | | |

Chers machilliens et chères machilliennes

Notre commune se transforme : nous sommes une petite commune en taille mais nous avons à gérer de nombreux changements et notre objectif est d'arriver à les accompagner afin de garder l'équilibre entre esprit village et dynamisme démographique. Ainsi, nous aurons une année 2024 encore chargée en projets afin de permettre une transition apaisée face aux changements en cours avec notamment la sécurisation des accès à la gare et dans les rues de notre village, l'agrandissement de notre école. Nous aurons l'occasion d'organiser des réunions publiques pour présenter les démarches.

La commune, les élus et les agents vous transmettent leurs meilleurs vœux pour l'année 2024 et des moments privilégiés pour les fêtes de fin d'année en famille, avec des amis afin que la nouvelle année soit propice à l'accomplissement de tous vos projets.

LA MAIRE, PAULINE PLAGNAT-CANTOREGGI

ÉDITO

VIE MUNICIPALE

LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

DÉLIBÉRATIONS SEPTEMBRE 2023

• CRÉATION DE VOIE ROUTE DE LA LIBÉRATION / ROUTE DES FRAMBOISES : ATTRIBUTION DES MARCHÉS AUX ENTREPRISES

La municipalité a récemment entrepris la **création d'une nouvelle voie, englobant la route de la Libération et la route des Framboises. Cette initiative vise à améliorer et sécuriser la desserte du nouveau quartier de la gare.**

Le marché a été attribué à l'entreprise
EIFFAGE GROUPE CENTRE EST pour les deux lots,
avec les montants suivants :

- Lot 1 : Terrassements, réseaux et espaces verts - 71 580.50 € HT
- Lot 2 : Bordures et revêtements - 58 478.25 € HT

Le montant total des deux lots s'élève à 130 058.75 € HT, soit 156 070.50 € TTC.



• TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS : NOUVELLES DISPOSITIONS



Dans le cadre de la lutte contre la difficulté d'accès au logement sur notre commune, la municipalité de Machilly a pris des mesures pour assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Cette décision vise à réguler le marché immobilier en encourageant l'occupation des logements vacants. En effet, le nombre élevé de logements non occupés contribue à maintenir des niveaux de loyers et de prix d'acquisition élevés.

Voici les conditions d'assujettissement des logements vacants :

- Logements à usage d'habitation (appartements ou maisons), pourvus d'éléments de confort minimum;
- Non meublés et inoccupés pendant plus de deux années consécutives.

• LES NOUVELLES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LA COMMUNE :

Collège François Mugnier pour l'évènement « François Mugnier ramène sa science »	400.00€
Harmonie municipale Machilly – Saint-Cergues au titre de l'année 2022	2 000.00€
Harmonie municipale Machilly – Saint-Cergues au titre de l'année 2023	2 500.00€
Comité Départemental Handisport Haute-Savoie	100.00€
École de Machilly : cycle de ski de fond	3 840.00€



Il est essentiel de rappeler que les subventions accordées aux différentes structures ont pour objectif principal d'améliorer la qualité de vie de nos habitants. En soutenant financièrement ces associations, la municipalité vise à créer des conditions propices à leur épanouissement, leur permettant ainsi d'offrir un éventail plus large d'activités.



• RENOUELEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'USEP (SIGNATURE D'UNE CONVENTION)

La municipalité renouvelle son partenariat avec l'USEP de Machilly, visant à promouvoir la culture sportive chez les enfants. Une convention est établie pour la mise à disposition d'équipements communaux du 9 novembre 2023 au 4 juillet 2024. Des ateliers sportifs auront lieu chaque jeudi de 12h00 à 13h50

• PROJET DE CRÉATION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE

Le projet initial des médecins et des infirmiers d'acquérir de nouveaux locaux médicaux à Villanova a été abandonné.

Face à ce défi, **les municipalités de Machilly et de Saint-Cergues proposent une alternative : acquérir et aménager ensemble ces locaux pour créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle.**

Cette démarche nécessite une labellisation par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour cela, un cabinet spécialisé a été sollicité afin de rédiger le projet de santé dont les deux communes partageront les frais, évalués à 2 850 € TTC.

Cette collaboration vise à assurer l'accès aux soins pour les habitants de Machilly, Saint-Cergues et des environs. Une convention formalisera ce partenariat prometteur entre les deux communes. La municipalité reste engagée pour garantir des services médicaux accessibles à tous.



DÉLIBÉRATION NOVEMBRE 2023

• CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN POUR LE RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ

Approuvé en octobre 2021, le RLPI d'Annemasse Agglo vise à réguler la publicité de manière harmonisée sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Pour garantir son application, la mise en place d'un service commun est envisagée, permettant la mutualisation des moyens et des services.

Ce service assurera l'instruction des demandes, l'animation du RLPI, ainsi que le contrôle et le traitement des infractions. La participation financière des communes sera basée sur le temps passé pour chaque commune, avec une réévaluation annuelle.

Cette démarche collaborative simplifiera les procédures liées à la publicité tout en contribuant à l'amélioration visuelle de notre environnement.



DÉLIBÉRATION DÉCEMBRE 2023

• INSTAURATION D'UNE PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE AUX AGENTS

Suite à l'inflation et à l'augmentation des coûts énergétiques, la possibilité d'attribuer une prime forfaitaire a été proposée aux fonctionnaires des collectivités qui le souhaitent. Compte tenu du coût de la vie sur notre territoire, la commune a délibéré afin d'accorder cette prime à nos agents.



LE COUP DE CŒUR DE... D'UN HABITANT

"Plongez dans la magie de Noël à Thonon-les-Bains avec son marché féérique, illuminé de lumières scintillantes. Découvrez l'atmosphère chaleureuse, les délices culinaires et les artisans talentueux pour une expérience festive inoubliable, parfaite pour célébrer la saison des fêtes en famille..."



Vous aussi envoyez-nous votre coup de cœur et vous apparaîtrez peut-être dans le prochain bulletin !

Par mail à l'adresse accueil2@machilly.fr ou par courrier au 290 route des Voirons 74140 Machilly, parlez-nous de quelque chose que vous souhaitez mettre en avant ou partager aux autres habitants de la commune.

Nous attendons avec impatience de vous lire !

GUIDE PRATIQUE : VOS ACTES D'ÉTAT CIVIL EN TOUTE SIMPLICITÉ

Nous comprenons que la demande d'actes d'état civil peut parfois sembler complexe. Pour vous faciliter la tâche, voici un guide pratique avec toutes les informations nécessaires.



Quel document demandez-vous ?

- **Une copie intégrale** : reproduit fidèlement l'acte original.
- **Un extrait avec filiation** : synthétise l'acte en incluant les informations sur l'identité de l'intéressé, les noms et prénoms de ses parents, ainsi que les événements majeurs de sa vie (mariage, divorce, PACS, décès...).
- **Un extrait sans filiation** : n'inclut pas les noms des parents du titulaire de l'acte.

Conditions de délivrance

- Vous pouvez demander un acte si vous êtes la personne concernée, son époux/épouse, son ascendant, son descendant ou son représentant légal.
- Vous devez être majeur ou émancipé.
- Fournissez les noms et prénoms usuels des parents de la personne concernée par l'acte.
- **Présentez une pièce d'identité**

À noter

- **L'acte doit être récupéré en mairie.**

Où demander un acte d'état civil ?

- **Pour les événements survenus à Machilly**, rendez-vous à la mairie ou sur le site www.machilly.fr
- **Pour les événements en France (hors commune)**, la demande doit concerner la mairie où l'événement a eu lieu.
- **Pour les événements à l'étranger**, contactez le service central de l'état-civil du Ministère des Affaires Étrangères ou consultez le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Gardez ce guide à portée de main pour simplifier vos démarches administratives. La mairie est là pour vous assister à chaque étape.

UN PETIT PING-PONG?



Que vous soyez débutant ou passionné de ping-pong, venez profiter de cette nouvelle installation.

La Mairie ainsi que le CMJ espérons que cette table de ping-pong ajoutera une touche ludique à notre esplanade, renforçant ainsi la dynamique créée autour du lac.

La commune de Machilly s'est récemment enrichie d'une nouvelle attraction : une table de ping-pong installée sur l'esplanade du lac. Cette initiative du CMJ 2020-2022 vise à offrir à nos concitoyens un espace de loisirs supplémentaire, en complément des structures déjà présentes telles que l'espace de jeux pour enfants et le parcours santé.

La table de ping-pong, facilement accessible à tous, constitue une invitation à la convivialité, à l'activité physique et aux rencontres en plein air.



POLICE MUNICIPALE

Chères Machilliennes, Chers Machilliens,

Nous tenons à vous informer que des méfaits ont été observés récemment dans notre belle commune de Machilly.

La sécurité de chacun est notre priorité, c'est pourquoi nous vous encourageons à rester vigilants et à signaler toute observation à la Police Municipale des Voirons.

En cas de constatation ou de doute, n'hésitez pas à contacter la Police Municipale Intercommunale des Voirons au numéro suivant : 04 50 39 97 90

Votre collaboration est essentielle pour maintenir la quiétude de notre communauté. Ensemble, nous pouvons contribuer à préserver la sécurité et la sérénité qui font de Machilly un endroit exceptionnel.



INFOS PRATIQUES



UN PETIT POINT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SALLE ?

Une nouvelle ère s'ouvre pour notre Salle d'Animation Rurale (SAR) avec les travaux de rénovation en cours, façonnant un espace moderne et fonctionnel tout en respectant notre identité villageoise. Voici les détails palpitants de cette métamorphose en cours :

Les Transformations Majeures :

Revêtements Modernes et Performants : Sols, plafonds, et murs seront refaits avec des matériaux acoustiques et thermiques de pointe, créant ainsi un environnement esthétique et confortable.

Isolation Améliorée : L'isolation des murs sera renforcée pour garantir un confort thermique optimal, assurant ainsi des conditions idéales quelle que soit la saison.

Sonorisation et Éclairage Repensés : La grande salle bénéficiera d'une sonorisation et d'un éclairage repensés, offrant une expérience immersive lors de chaque événement, du simple atelier au concert.

Sanitaires Conformes : Les sanitaires seront mis aux normes actuelles, avec une attention particulière à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, garantissant l'inclusion de tous.

Nouvel Accès Pratique : L'accès au bâtiment sera désormais côté parking, offrant plus de commodité à nos visiteurs et facilitant l'organisation de diverses activités.

Aménagement de la cuisine et du bar : Remise aux normes complète des équipements.

Engagement Écologique et Énergétique :

Chaudière Éco-Responsable : La chaudière au fioul sera remplacée par une chaudière à pellets, marquant notre engagement envers des pratiques éco-responsables et durables.

Toit Éco-Énergétique : Les tuiles du toit seront remplacées, et une partie du toit sera renforcée pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Ce projet, en partenariat avec CitoyEnergie, la centrale du Faucigny, favorisera les énergies renouvelables locales, renforçant ainsi notre position en tant que communauté soucieuse de l'environnement.

Rénovation énergétique complète du logement de la SAR.

La Salle d'Animation Rurale de Machilly se transforme non seulement en un espace modernisé mais également en un lieu exemplaire en matière de développement durable. Nous sommes impatients de vous présenter le résultat final, un espace revitalisé et tourné vers l'avenir.





VOUS VENEZ D'ARRIVER À MACHILLY ?

Vous avez fait le choix de vous établir à Machilly, et nous nous réjouissons de vous accueillir. Toute l'équipe du Conseil Municipal souhaite vous adresser chaleureusement ses vœux de bienvenue.

Vous pouvez vous annoncer en mairie afin de recevoir une invitation personnelle pour la

prochaine cérémonie des vœux du Maire, au cours de laquelle, les nouveaux arrivants sont mis à l'honneur et reçoivent un cadeau de la commune.

Afin de faciliter votre intégration et de répondre à vos interrogations, nous vous invitons à visiter notre site internet (www.machilly.fr). Vous y trouverez de précieux renseignements sur la vie dans notre commune : l'école, les associations, le conseil municipal, les infos pratiques...

Dorénavant, notre commune est également la vôtre, elle offre de nombreux avantages qui vous permettront de vous adapter rapidement à votre nouvel environnement.



ETAT CIVIL

Naissance de Elena BERARDOZZI le 8 juin 2023

Naissance de Louis CHANOVE le 19 octobre 2023

Pour rappel : la municipalité a décidé de mettre en place l'opération "Une naissance, Un arbre", ainsi pour chaque nouveau petit Machillien.ne, la commune plantera un arbre afin d'arboriser l'espace public et de lutter contre le réchauffement climatique.

MACHILLY : AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

L'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'un montant de 200€ est mise en place par la commune afin de favoriser les déplacements en mobilité douce. Le dossier d'acquisition est disponible sur le site internet communal (rubrique vie pratique/les transports) et à l'accueil de la mairie.

RÉSIDENTS DE MACHILLY, PROFITEZ-EN !



AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE

Chères Machilliennes, chers Machilliens,

Comme annoncé en début d'année, la municipalité lance un groupe de travail en vue de préparer le projet d'agrandissement de l'école.

Dans l'optique d'une démarche de participation citoyenne, nous organisons un appel pour vous associer à ce beau projet. Afin de refléter au mieux l'ensemble des acteurs, nous aimerions réunir : des enseignants, des agents du service périscolaire, des parents d'élèves, des habitants du village et des membres du conseil municipal.

Nous convoquerons alors une réunion avec les volontaires ayant répondu à cet appel et nous travaillerons sur un plan du site afin que chacun puisse y annoter ses propositions. Lors de cette réunion, nous constituerons un groupe de travail restreint, composés de 2 représentants de chaque groupe (un titulaire et un suppléant), qui se réunira régulièrement, afin d'étudier les différentes idées et de proposer un projet d'agrandissement au groupe élargi. Nous souhaitons que les personnes volontaires s'engagent dans le temps long de ce projet afin d'assurer une continuité dans l'avancement du projet.

Si vous souhaitez participer à cette démarche, merci de nous en informer par mail à l'adresse suivante : celine.metzger@machilly.fr



LOI APER



Loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables

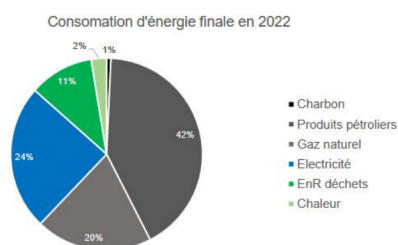
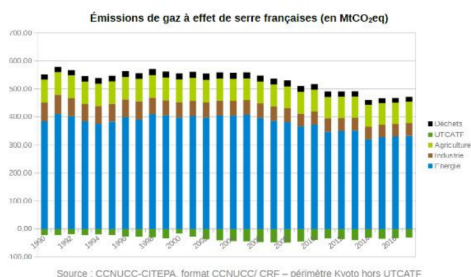
Afin d'atteindre la neutralité carbone de nos modes de vie d'ici 2050, un certain nombre d'étapes sont importantes à mettre en place. La France doit rattraper son retard au vu de l'objectif et pour ce faire, la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER) a été votée le 10 mars 2023. Cette loi a pour objectif de faciliter l'installation de projets de production d'énergie renouvelables en simplifiant les démarches administratives. Les communes doivent participer à l'effort en identifiant des zones qui seront prioritaires dans chaque type de production d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, réseaux de production de chaleur collectif, bio-méthanisation, géothermie...).

Pour notre commune, ce travail est en cours de réalisation grâce au soutien d'Annemasse Agglo. Nous sommes en train de prioriser les lieux propices à l'installation de production photovoltaïque (toitures, parkings, publics et privés) et réseaux de chaleur afin de bénéficier et faire bénéficier à tous les citoyens de ces mesures simplifiées d'implantation. C'est pourquoi une réunion publique et une consultation seront organisées en janvier afin de vous présenter les zones identifiées et de vous expliquer la démarche. Un dossier sera consultable en mairie également. Nous comptons sur une belle participation de chacun et chacune d'entre vous !

PETIT RAPPEL CCNUCC-CITEPA :

L'utilisation de l'énergie, tous secteurs confondus est la principale source d'émissions de gaz à effet de serre en France. En 2017, elle représentait **75,6% des émissions**.

Contrairement à une idée reçue, **notre énergie n'est pas décarbonée, elle est même carbonée aux 2/3**



→ Il est donc essentiel de continuer nos efforts de développement des énergies renouvelables, afin d'atteindre nos objectifs de décarbonation, mais également dans une logique de sécurité d'approvisionnement et de souveraineté énergétique.

LE NOUVEAU PLAN LOCAL D'URBANISME : CONSTRUIRE L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE

La commune se prépare à franchir une étape décisive avec la mise en œuvre en 2024 du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), essentiel pour le développement futur du territoire, en équilibrant le développement urbain tout en préservant l'identité et les ressources naturelles.

Le nouveau PLU mettra l'accent sur plusieurs aspects clés, notamment :

- **Développement Durable** : Adhérant aux principes du développement durable, le PLU visera à promouvoir un urbanisme responsable en intégrant des solutions pour une meilleure gestion de l'eau, la réduction de la consommation énergétique, et le soutien à la biodiversité locale.
 - **Logement et Accessibilité** : Reconnaisant la nécessité de logements accessibles et abordables, le PLU proposera des zones résidentielles innovantes équipées pour répondre aux besoins de toutes les générations, favorisant ainsi une communauté inclusive.
 - **Protection de l'Environnement** : Mettant un point d'honneur à protéger espaces verts, cours d'eau, et paysages, le plan limitera l'étalement urbain et préservera les zones agricoles.
 - **Mobilité et Infrastructures** : Le PLU prévoit l'amélioration des infrastructures routières et des transports en commun pour faciliter la mobilité tout en réduisant l'empreinte carbone.
 - **Participation Citoyenne** : Le processus d'élaboration du PLU impliquera les citoyens par le biais d'ateliers, enquêtes publiques, et réunions d'information, permettant à chacun de contribuer. Une réunion sur la piétonisation a déjà eu lieu en Février 2023.
- Ensemble, construisons une commune reflétant nos valeurs, espoirs, et ambitions.

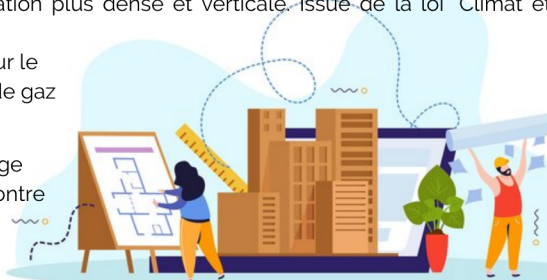
Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : Un Cadre Supra-communal

Le SCoT, document d'urbanisme définissant les grandes orientations à une échelle plus large que le PLU, est un cadre stratégique pour coordonner les politiques d'aménagement des communes. Il vise à équilibrer et organiser le développement communal, préserver les espaces naturels et agricoles, et organiser les transports à l'échelle de plusieurs communes. Dans la révision du PLU, nous assurerons la cohérence avec les directives du SCoT pour une vision harmonieuse et durable de l'aménagement.

La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : Un Objectif Environnemental

La ZAN, centrale dans la planification urbaine actuelle, vise à stopper l'augmentation nette de l'artificialisation des sols. Ses objectifs incluent la limitation de l'étalement urbain, la réhabilitation des friches, et la promotion d'une urbanisation plus dense et verticale. Issue de la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021, elle traduit des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, adoptée pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030.

En adoptant la ZAN, notre commune s'engage à être un acteur responsable dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des écosystèmes.



ÉVÉNEMENTS



20•23 SEPTEMBRE 2023

ET SI ON PRENAIT DE LA HAUTEUR?

La commune de Machilly a eu l'immense plaisir d'accueillir le festival "Friction(s)" organisé par Château Rouge au cours du mois de septembre 2023, offrant à nos habitants deux représentations inoubliables du spectacle intitulé "Une Pelle", réalisé par la talentueuse "Compagnie d'un Ours".

Un Moment Unique et Convivial

"Une Pelle" n'était pas simplement un spectacle ; c'était une expérience magique qui a transcendé les limites du quotidien en réunissant des spectateurs de tout âge.

Un Univers Enchanteur au Sol et dans les Airs

Le spectacle, éblouissant par sa diversité, a transporté les spectateurs dans un univers enchanteur où la réalité et la fantaisie se mêlent harmonieusement. "Une Pelle" a évolué aussi bien au sol que dans les airs, sur un fil en mélangeant virtuosité et poésie. Les artistes de la Compagnie d'un Ours ont créé un ballet magistral qui a émerveillé les spectateurs.



RETOUR SUR LE NO-NAME

En juin dernier, le Foyer Rural de Machilly a organisé le "No-Name Festival" sur l'esplanade du lac. Avec une variété de genres musicaux, une ambiance chaleureuse, et des stands de nourriture locale, l'événement a créé une journée mémorable. "Pas de nom ?" Le No-Name festival n'a pas eu besoin de s'identifier par des mots. Sa création a laissé une empreinte musicale durable et a prouvé que la passion de la musique peut unir une communauté.

On attend, avec impatience, une deuxième édition.



RETOUR SUR LA FORMATION BILLETTIQUE

Début juillet, une initiative a été prise par la mairie, visant à former aussi bien les habitués que les novices aux évolutions de la billettique de la gare..

Cette formation avait pour objectif de permettre aux voyageurs de tous âges de maîtriser les nouvelles méthodes d'achat de billets de train et de comprendre les systèmes modernes.

Cette démarche inclusive vise à rendre l'expérience ferroviaire plus accessible et conviviale pour tous.

Durant cette formation enrichissante organisée conjointement par la mairie et la SNCF, qui s'est déroulée en gare, les participants ont eu l'opportunité de se familiariser avec les dernières évolutions en matière de billettique ferroviaire. Les formateurs, issus de la SNCF, ont guidé tant les voyageurs chevronnés que les néophytes à travers les nouvelles méthodes d'achat de billets, mettant l'accent sur la facilité d'utilisation des systèmes modernes qui n'étaient pas accessibles au premier abord.

Cette opération pourra être renouvelée en cas de demande.



FORMATION BILLETTIQUE EN GARE

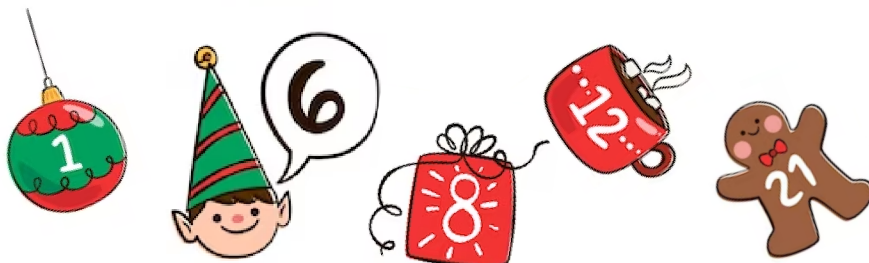


COUTY S'ILLUMINE

Depuis le 1er décembre, le quartier "CHEZ COUTY" se recouvre de ses plus belles décorations pour la mise en place de son CALENDRIER DE L'AVENT GÉANT.

Chaque jour, du 1er au 23 décembre, une maison (fenêtre, balcon, portail..) sera décorée avec un numéro choisi par son habitant.

Vous pourrez également admirer le sapin de quartier ainsi que la crèche géante mis à disposition afin d'émerveiller petits et grands.



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2023, la commune de Machilly s'est unie dans un moment empreint d'émotion lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918. Les habitants de tous âges ont rendu hommage à nos héros tombés au combat.

Nous exprimons tous nos remerciements aux élèves de l'école de Machilly, dont la participation a ajouté une dimension particulière à cette commémoration. Leur présence démontre l'importance de transmettre le devoir de mémoire aux générations futures.

Un grand merci également à l'Harmonie Municipale de Machilly/Saint-Cergues, dont la musique a accompagné respectueusement ce moment de souvenir et de réflexion.

Votre présence témoigne de l'importance de rendre hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la liberté.



MUSIQUE MAESTRO

Comme chaque année en cette période, la commune de Machilly s'est épanouie sous les notes mélodieuses du "Novembre Musical des Voirons". Nous tenons à remercier le public nombreux en cette occasion qui a contribué à faire de cet événement une expérience exceptionnelle.

L'énergie chaleureuse de votre présence a ajouté une dimension particulière à ce moment mémorable, créant une ambiance vibrante et conviviale. C'est avec un immense plaisir que nous partageons notre reconnaissance envers chaque membre présent.

Cette année c'est le talentueux **Kioumarz Kian, virtuose du violoncelle**, qui a envoûté l'église de Machilly en interprétant avec une maestria exceptionnelle **les suites n°3 et n°4 de Jean-Sébastien Bach**. Sa passion et son art ont créé une atmosphère magique, transportant l'auditoire dans l'univers intemporel de la musique classique. Nous applaudissons son talent remarquable qui a su captiver les cœurs de tous les présents.



NOUVEAU SERVICE



TPG FLEX : LE SERVICE FRONTALIER

La commune de Machilly est ravie d'annoncer l'introduction d'un service de bus à la demande qui va dynamiser nos déplacements en région frontalière. TpgFlex, le service de bus à la demande des Transports publics genevois (tpg), vient compléter les lignes régulières du réseau, offrant une flexibilité accrue aux voyageurs.

Qu'est-ce que tpgFlex ?

TpgFlex est une solution de transport innovante permettant aux usagers de rejoindre un arrêt d'une ligne régulière ou d'effectuer un trajet entre deux arrêts situés dans le secteur (voir le plan). C'est une alternative pratique qui s'adapte à vos besoins de déplacement, offrant une mobilité sur mesure.

Quoi de neuf pour Machilly ?

La grande nouvelle est que le service tpgFlex s'étend désormais à la région Seymaz-Voirons avec un arrêt dédié à Machilly gare. Cette extension offre aux habitants une connectivité directe avec les arrêts du réseau TPG en Suisse.

Gagnez en Flexibilité : C'est Vous Qui Choisissez !

Avec tpgFlex, c'est la communauté de Machilly qui prend les rênes de ses déplacements. Choisissez quand et où vous souhaitez voyager dans la région frontalière en utilisant ce service de bus à la demande. Cette initiative vise à faciliter vos trajets, à vous offrir des connexions optimales avec le Léman Express et à renforcer la mobilité durable **en téléchargeant l'application tpgflex.**



LOI MONTAGNE



Pour la troisième année consécutive, l'obligation de détenir des équipements adaptés à la conduite en période hivernale est déployée. Entre le 1er novembre et le 31 mars, il est obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux (Alpes, Corse, Massif central, massif jurassien, Pyrénées, massif vosgien). 34 départements sont soumis à l'obligation.

Seuls les pneumatiques 3PMSF seront admis en équivalence aux chaînes.

L'achat et l'utilisation d'autres « pneus neige » resteront possibles, mais les usagers devront dans ce cas, détenir en plus, des chaînes pour circuler du 1er novembre au 31 mars dans les zones concernées par la mesure.



Oui, c'est vrai. En hiver, les routes de montagne en Haute-Savoie peuvent être soumises à des conditions météorologiques difficiles, avec des chutes de neige abondantes et des vents violents. Pour garantir la sécurité des conducteurs, les autorités locales peuvent fermer temporairement certains cols de montagne.

ENVIRONNEMENT

ÉTÉ SEC, AUTOMNE HUMIDE

C'est avec une palette météorologique des plus contrastées que nous refermons le chapitre estival de cette année à Machilly. Après avoir traversé un été caniculaire aux températures élevées et une sécheresse intense, nous avons rapidement fait face à un changement radical en cette fin d'année, marquée par des pluies abondantes qui ont engendré des ruissellements et des inondations à travers tout le territoire Haut-Savoyard.



La période estivale a été caractérisée par des températures exceptionnellement élevées, mettant à l'épreuve la résilience de notre communauté face aux conditions météorologiques extrêmes. Les habitants ont fait preuve de solidarité en adoptant des mesures de précaution pour lutter contre la chaleur intense, tandis que la municipalité a pris des initiatives pour assurer le bien-être de chacun, notamment en mettant en place des points d'eau et des espaces ombragés. Cependant, le tableau climatique a pris un virage inattendu avec l'arrivée des pluies automnales. Ces précipitations abondantes, bien que bienvenues pour atténuer la sécheresse, ont malheureusement entraîné des conséquences inattendues, avec des ruissellements et des inondations touchant diverses parties de notre belle région.

Le lac de Machilly n'a pas été épargné par ces caprices météorologiques. Les fortes pluies ont conduit le lac à déborder légèrement, provoquant des inondations des routes environnantes.



PHOTOS DES ÉVÉNEMENTS DE 2023



MERCI AUX ASSOS



AGENDA



CONCERT DU NOUVEL AN

Organisé par l'Harmonie Municipale.
A 20h30 à la Salle des Fêtes LE BALCON
à Saint-Cergues.
Entrée libre.

07/01



LES VOEUX DE LA MAIRE

Afin de nous adapter à la fermeture de la Salle des fêtes, nous vous invitons pour des vœux en extérieur à 12h00 derrière la mairie toujours accompagnés par l'Harmonie Municipale et suivis du verre de l'amitié.

13/01



LOTO

Organisé par le Foyer-Rural à la salle des fêtes de Saint-Cergues à 20h00.

03/02



LOTO

Organisé par Miraka à la salle des fêtes de Saint-Cergues à 19h00.

16/03



Suite à la fermeture de la salle d'animation rurale, des changements sont possibles et ne permettent pas de définir les lieux et horaires définitifs des événements organisés par les associations.



DERNIÈRE MINUTE

Appréciez-vous la compagnie de votre chien ? Appréciez-vous votre ville ?

Adoptez une habitude simple : ramasser les déjections de votre chien. Grâce au comportement responsable de son propriétaire, votre compagnon à quatre pattes sera bien accueilli par les autres citoyens.

Bien que les chiens soient les bienvenus dans l'espace public, leurs excréments le sont beaucoup moins. Ils souillent les trottoirs et les espaces verts, contribuant à la propagation des microbes. De plus, ils présentent un risque pour les enfants qui pourraient marcher dedans.

Pour faciliter cette tâche, des sacs sont disponibles dans le village. **Assurez-vous de les utiliser et de les jeter à la poubelle, plutôt que sur le trottoir. Cela n'est pas compliqué et sera grandement apprécié.**

Maintenir la propreté des rues, des espaces verts et de la ville est la responsabilité de chacun.



LA GAZETTE DE MACHILLY

Publication: Décembre 2023

Directrice de la publication : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Maire

Rédaction-Conception : P.PLAGNAT, L.DEGUINE

C.METZGER, , B. WILLEN

Relecture: P.PLAGNAT, A.PETIT, G.DEREMBLE, B.WILLEN, G.STE

Photos et illustrations : Pixabay, Freepik, Canva, TPG, Associations du village.

Impression : ReproLeman